



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Joliette, lors de sa séance ordinaire prévue le 15 juillet 2024 à 19 h, au 614, boulevard Manseau à Joliette, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

151 RUE LÉVIS – ZONE H01-051

Permettre la création de deux lots distincts ainsi que la construction d'un triplex isolé, le tout ayant plusieurs éléments dérogatoires, soit :

POUR LE LOT PROJETÉ 1 :

- Réduire le frontage du terrain à 15,09 mètres (49,51 pieds) au lieu de 18 mètres (59,06 pieds);
- Réduire la superficie du terrain à 393,10 mètres carrés (4231,29 pieds carrés) au lieu de 557 mètres carrés (5 995,50 pieds carrés);
- Réduire pour le bâtiment principal les marges latérales totales à 4,07 mètres (13,35 pieds) au lieu de 6 mètres (19,69 pieds).

POUR LE LOT PROJETÉ 2 :

- Réduire le frontage du terrain à 15,39 mètres (50,49 pieds) au lieu de 18 mètres (59,06 pieds);
- Réduire la superficie du terrain à 396,6 mètres carrés (4 268,97 pieds carrés) au lieu 557 mètres carrés (5 995,50 pieds carrés);
- Réduire pour le bâtiment principal projeté la marge latérale nord-est à 1,60 mètre (5,24 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds);
- Réduire pour le bâtiment principal projeté, les marges latérales totales à 5,10 mètres (16,73 pieds) au lieu de 6 mètres (19,69 pieds). »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Joliette ce 27 juin 2024.

Yannick Hubert
Assistant-greffier